

saison 2025-2026

**COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**

1 rue Daniel-Costantini • CS 90047 • 94046 Créteil cedex

5800000.coc@ffhandball.net

01 56 70 74 74

**COMMISSION  
ORGANISATION  
COMPÉTITIONS**  
LIGUE  
ÎLE DE FRANCE



**COUPE DE  
LA LIGUE**  
**RÉGIONAUX &  
DÉPARTEMENTAUX**

**TIRAGE DES 1/16<sup>es</sup> DE FINALE**

à jouer avant le 8/03/2026

**FÉMININES**

5875056	PARIS SC	-	ENT. PARISIS / ÉLITE VAL-D'OISE	5895052
5877001	AVON SC	-	STELLA SP. ST-MAUR HB	5894007
5877043	HBC THIERRYPONTAIN	-	USM MALAKOFF	5892019
5877072	HBC SERRIS VE	-	ES COLOMBIENNE	5892004
5892002	AC BOULOGNE-BILLANCOURT	-	VILLIERS EC	5894035
5892005	ENT. VALLÉE SUD 92	-	US IVRY	5894004
5892014	COURBEVOIE HB	-	HBC GAGNY	5893002
5892028	ENT. SURESNES-NANTERRE	-	AC BOBIGNY	5893013
5893005	NOISY-LE-GRAND HB	-	ENT. MONTEREAU / NANGIS 77	5877023
5893008	CM AUBERVILLIERS	-	CERGY HB	5895062
5893009	AULNAY HB	-	USM VILLEPARISIS	5877037
5893012	ENT. BLANC-MESNIL / BONDY	-	BOIS-COLOMBES SHB	5892010
5894005	CSA KREMLIN-BICÉTRE	-	USJM HB MITRY-MORY	5877021
5895020	HB AGGL. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	-	AS MANTaise	5878002
5895022	HBC ST-LEU / TAVERNY	-	VILLEMOMBLE HB	5893055
5895065	AAS SARCELLES / VILLIERS-LE-BEL HB	-	MONTREUIL HB	5893004

**LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL**

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex  
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - [www.handball-idf.com](http://www.handball-idf.com)

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

## RAPPELS

### Règle de participation

Toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Toute joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matchs en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Les joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

### Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné ou présent, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

### Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les ¼ de finale et les ½ finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

### FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées.